



G A R A N C E
Garants de votre
indépendance

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 mars 2020

COVID 19 – GARANCE met en place des mesures de protection de ses salariés tout en préservant ses activités

À la suite de l’allocution du Président de la République du 12 mars, la cellule de crise de GARANCE a immédiatement déclenché le niveau demandé par l’Etat pour la protection de ses salariés et la continuité de ses activités. Ce dispositif a été renforcé par la fermeture totale du siège de la mutuelle, en respect des consignes données lors du passage en stade 3 du plan de lutte contre le Coronavirus.

Cette réactivité a été possible par l’anticipation des mesures demandées dans le cadre du Plan de Continuité de GARANCE, et aussi par le déploiement déjà effectif d’un accord sur le télétravail mis en œuvre le 2 février 2020.

La protection des salariés.

Depuis lundi 16 mars à 15h, le siège parisien de la mutuelle situé au 51 rue de Châteaudun, 75009 Paris, est fermé jusqu’à nouvel ordre. Le télétravail est ainsi généralisé pour l’ensemble des collaborateurs de GARANCE tant au siège que pour les équipes commerciales de terrain.

Tous les salariés ont reçu une information précise sur les modalités de mise en œuvre, relayée par les managers. Les équipes de terrain ont pour consigne de reporter les rendez-vous pris ou de les réaliser par téléphone.

Avec des collaborateurs déjà coutumiers du télétravail depuis le déploiement d’un accord d’entreprise le 2 février, et d’autres équipés précisément en prévision du passage au stade 3, ce dispositif est opérationnel dès à présent. Dans le cadre plus large de la transformation digitale de GARANCE, tous les outils informatiques nécessaires à la continuité des activités ont été installés.

Une communication a été faite afin de rassurer les collaborateurs sur la conduite à tenir en cas de suspicion d’infection et pour informer l’employeur et les clients dans le cas de contacts éventuels. Tous les salariés bénéficient d’un accès à la plateforme de téléconsultation médicale MédecinDirect mis à disposition par GARANCE.

Les élus de la mutuelle sont également informés et les réunions d’instance reportées.

La cellule de crise de GARANCE est activée et informera en temps réel les salariés ainsi que ses clients.



G A R A N C E

Garants de votre
indépendance

La continuité des activités.

Toutes les activités de gestion des contrats, de prélèvements et de versements sont maintenues. Le service de relation clients est à la disposition des adhérents de 9h à 18h au 01 70 37 73 59 mais aussi via la page Facebook [@GaranceMutuelle](#) ou le site internet www.garance-mutuelle.fr.

Dans le strict respect des injonctions de confinement imposées par le Gouvernement, les rendez-vous avec les clients se font uniquement par téléphone.

L'activité commerciale sera réorientée vers des activités de fidélisation, de multi-équipement et de rétention pour préserver l'activité économique de GARANCE.

« En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire et soucieuse de la protection de ses salariés et l'intérêt de ses clients, GARANCE a pris les mesures nécessaires à la hauteur de la situation extraordinaire que nous traversons. L'ensemble des dirigeants, des élus et des collaborateurs sont aux côtés des services de l'Etat pour enrayer la pandémie tout en préservant sa bonne santé économique. Et je sais pouvoir compter sur l'ensemble de l'équipe de direction, des collaborateurs et des élus pour faire preuve d'engagement et de solidarité. » souligne Virginie Hauswald, Directrice générale de la mutuelle.

A propos de GARANCE

Mutuelle leader sur le marché de la retraite supplémentaire et acteur majeur de l'épargne retraite avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous. www.garance-mutuelle.fr [@GaranceMutuelle](#)

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT
Mélanie MILON

06 65 59 61 69
06 65 30 81 00

emarzat@garance-mutuelle.fr
mmilon@garance-mutuelle.fr